

On s'abonne à Lyon, chez:  
THÉODORE PITRAT, Libraire,  
rue du Péral;  
V. BARREAU, rue S.t Dominique;  
LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
Et chez tous les Directeurs de  
Poste.

# Echo de L'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît  
Les Mardi, Vendredi et Di-  
manche.

PRIX;  
Trois Mois, 7 fr.  
Six Mois, 13  
Un An, 24  
1 fr. de plus, par trimestre  
pour l'Étranger.

# De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce.

Par une Société de Gens de lettres.



La Vérité a besoin d'écho.

LYON, 28 MAI 1826.

D'après les nouvelles dispositions prescrites par le marquis de Vaulchier, directeur-général des postes, et communiquées à la Chambre de commerce, les distributions des lettres arrivées dans la soirée ne pourront commencer plus tard que sept heures du soir; il en résultera qu'elles auront lieu seulement, lorsque les courriers arriveront, entre cinq et cinq heures et demie après-midi, le travail préparatoire exigeant près de deux heures.

— La Mairie a fait l'acquisition du couvent dit des *Chazottes*, montée S.t-Barthelémy. Les terrains sont contigus au clos de l'Antiquaille, et l'Autorité a le projet de réunir la propriété, par elle acquise, à cet hospice, où dès lors il sera permis de séparer les sexes et les maladies d'une manière convenable et commode. Le traitement des malades n'en deviendra que plus facile, dans un local au si vaste, et aussi bien situé sous le rapport de la salubrité.

— Pendant la revue que le Lieutenant-général a passée, dimanche dernier, sur la place Louis-le-Grand, un dragon est tombé de cheval, et a été violemment blessé. Il a été secouru à temps, et ses contusions, quoique nombreuses, n'auront aucun résultat fâcheux.

— M. Villermoz, oncle, a fait, au profit des pauvres du 3<sup>e</sup> arrondissement, un legs de cinq cents francs, qui vient d'être accepté par une ordonnance du Roi, du 4 mai.

— M. Mallié, fils aîné, a été nommé président, et M. Froydeveau, secrétaire, de la Commission choisie, par la Mairie, pour la distribution des secours entre les ouvriers sans travail, en commençant par ceux dont les besoins sont les plus pressans.

— C'est M. le Commissaire de police Berthoux, qui a procuré l'arrestation du nommé Thevenon, prévenu de faux dans un acte public, par supposition de personne. Cet homme, dont nos journaux se sont entretenus, était depuis long-tems caché dans notre ville. Il devra être traduit devant la Cour d'assises séant à Riom.

— Une veuve, habitant le hameau des Charpenes, a passé à de secondes noces. Les ouvriers d'une manufacture voisine ont voulu la régaler d'un charivari. Il paraît qu'ils seraient allés jusqu'à enfoncer la porte des nouveaux époux, après avoir refusé le vin qu'on leur avait offert. La gendarmerie et les agens de police de la Guillotière s'y sont présentés. Leur autorité a été méconnue. On a même tiré quelques coups de pistolets; mais les armes paraissaient chargées à poudre seulement. Un gendarme a été violemment froissé; son corps est couvert de contusions. Plusieurs agens de police ont été frappés par ces imprudens, qui étaient nombreux, et armés de bâtons. Deux d'entr'eux ont cependant été saisis; ils seront conduits devant M. le procureur du Roi de Vienne. On voit qu'une dangereuse obstination a fait dégéné-

rer en rébellion une scène qui avait commencé par une mauvaise plaisanterie, que l'usage a malheureusement consacré. Voilà les faits recueillis dans toute leur exactitude. Ils n'ont offert qui ait pu autoriser à faire courir les bruits exagérés au moyen desquels on avait présenté comme une vraie sédition un incident fort ordinaire, à la campagne surtout.

— Un Contrôleur des contributions de cette ville a trouvé chez lui, en rentrant, un pain de sucre. Son extrême susceptibilité lui a fait croire qu'on voulait faire subir une épreuve à sa délicatesse. Il a cru devoir prendre la plume et écrire, par la voie du *Journal du Commerce*, au propriétaire du pain de sucre, qu'il eût à reprendre son dangereux cadeau. Tant qu'on n'adressera que de semblables douceurs aux employés, il est inutile qu'ils crient si haut. C'est dans une inflexible impartialité de tous les momens, et non dans quelques épîtres adressées aux gazettes, qu'on se plaît à reconnaître le fonctionnaire incorruptible.

— Une malheureuse, dont on ne connaît ni le nom, ni l'origine, et qu'on suppose âgée d'environ 30 ans, a été déposée, il y a quelque tems, dans le tour destiné aux enfans trouvés. Son cerveau, bisarrement construit, annonçait l'idatisme, dont son état donnait, d'ailleurs, des preuves irréfragables. Elle ne pouvait articuler aucun son; elle était dépourvue de toute espèce d'intelligence. Ses membres étaient, pour ainsi dire, sans mouvement; elle

ne savait pas s'en aider. Placée à l'Hôtel-Dieu, elle n'y a vécu que 10 à 12 jours environ. Une fièvre ardente l'a bientôt emportée. On n'a pu se procurer aucune notion sur cet être infortuné. On présume qu'elle aura servi jusqu'alors à quelque mendiant, pour attirer la commisération publique; ne voulant plus employer ce moyen, il s'en serait débarrassé, en l'abandonnant dans *le tour* de l'hospice.

— Un jeune Grec, âgé de 11 ans, qui a perdu les auteurs de ses jours, dans les combats qui ensanglantent les contrées du Levant depuis plusieurs années, est maintenant dans nos murs. On l'a conduit d'abord au concert de la salle de la Bourse, puis au théâtre des Célestins. Cet intéressant jeune homme a été l'objet des caresses de toutes les personnes auxquelles il a été présenté. On le conduit, dit-on, dans la Capitale. Nous pensons que le seul motif de ceux qui l'ont ainsi produit en public, est d'augmenter l'intérêt que son malheur inspire.

— Le jeune Litz ne donne que deux concerts dans notre ville. Le second et dernier aura lieu mardi prochain, 30 mai.

— Les démolitions de l'intérieur du Grand-Théâtre, sont à peu-près achevées. Il paraît que l'administration éprouve, dans les réparations qu'elle a entreprises, les mêmes inconvénients, qui signalent assez souvent des travaux semblables exécutés pour le compte de simples particuliers. On assure que les murs extérieurs, surtout du côté de la Glacière, étant aujourd'hui complètement déliés, ont fait un mouvement qui donnerait à craindre un écroulement prochain.

— Dans la journée d'avant-hier, on a apporté, à l'Hôtel-Dieu, un garçon et un charpentier qui venaient d'éprouver une chute violente. Ils étaient l'un et l'autre dans un état presque désespéré.

— Les constructions entreprises, du côté de la Charité, dans les bâtimens de l'hospice de ce nom, sont à peu près terminées. Elles présentent à l'exté-

rieur une masse lourde, et dont le coup-d'œil n'a rien d'agréable: car elles offrent le même aspect que les deux pavillons de la préfecture, sur la place Confort.

— Le revêtement et les marches en bois, qui figuraient le piédestal en marbre, érigé, sur la place Louis-le-Grand, pour la statue de ce Prince, ont disparu depuis quelques jours. Les blocs de pierres de pays, qui supportent le monument, sont mi-sà-nu. Il paraît qu'on va placer les marbres qu'un certain nombre d'ouvriers étaient occupés à préparer depuis l'époque de l'inauguration.

## TRIBUNAUX DE LYON.

### COUR ROYALE.

Les 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> Chambres réunies de la Cour royale, présidées par M. Nugues, le premier des présidens de Chambre, se sont assemblées hier, 27 mai, pour statuer sur l'appel émis par le nommé Vimort, éditeur responsable du *Journal du Commerce*. Le Tribunal de police correctionnelle avait condamné ce dernier à quinze jours d'emprisonnement, 300 francs d'amende et aux dépens. On se rappelle qu'il était prévenu de diffamation envers l'Autorité municipale; à l'occasion du récit qu'il avait fait de l'arrestation d'un nommé Potalier, qui a publié un Mémoire dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro. M. Guilhaert, avocat-général, récemment installé, et nommé en remplacement de M. Monier, portait la parole pour M. le Procureur-général. M<sup>e</sup> Favre, avocat, était, comme en première instance, chargé de défendre le prévenu, pour lequel il a plaidé avec la facilité de talent qu'on lui connaît au Barreau. L'avocat-général et le défenseur ont successivement répliqué. Le dernier a particulièrement soutenu que, s'il y avait quelque chose d'outragé, dans l'article qui donnait lieu au procès, c'était uniquement l'agent de police Brun qui avait arrêté Potalier; mais qu'on ne pouvait y trouver la preuve qu'un Corps constitué, ou une Autorité quelconque, fût l'objet d'aucune imputation outrageante ou diffamatoire. La Cour s'est retirée, dans la Chambre du Conseil, pour en délibérer, et, rentrée en séance publique, elle a prononcé son arrêt, par lequel, en adoptant les motifs des premiers Juges, elle a purement et simplement confirmé leur décision, et a condamné Vimort aux dépens faits sur son appel. Cette cause, dont le jugement avait été annoncé d'avance par tous les journaux, avait amené un nombreux auditoire, qui remplissait, dès les neuf heures du matin, la grande salle du Palais de justice.

Nous connaissons, à Lyon, un cicéronien de première force, qui met, tous les mois, en lumière, une traduction nouvelle de quelque opuscule latin. A peine la dernière main est-elle mise à l'ouvrage, que l'article de journal destiné à rendre compte de la publication nouvelle est composé. L'article et la traduction, tout sort du même cerveau; le volume est mis en vente le même jour que la Gazette paraît. C'est ce qu'on appelle faire sa besogne soi-même, et agir sans façon.

— La représentation au bénéfice de *Leppel* a réuni, avant-hier, une assemblée des plus nombreuses. Il paraît que le bénéficiaire a été plus satisfait de la recette, que le Public de la composition du spectacle. En général, les quatre nouveautés offertes aux spectateurs des Célestins, ont fait peu de plaisir. *Le Tambour et la Musette*, dont le titre annonçait de la grosse gaîté, est bien loin d'avoir amusé; il a paru au contraire très-insipide.

— Mlle Mars est sur le point de parcourir la province, pour y recueillir des couronnes théâtrales, et des cadeaux plus solides encore, c'est-à-dire, cette pluie précieuse qui ouvre la prison de Danaë. Sans la fermeture du Grand-Théâtre de Lyon, nous pourrions espérer de voir s'arrêter quelques instans, dans nos murs, l'actrice inimitable, pour laquelle le tems semble avoir suspendu sa course.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Il paraît que les désordres de Rouen ont pris un caractère beaucoup moins alarmant. La force publique ayant déployé un grand appareil, l'Autorité a pu, dès-lors, en imposer aux malveillans. Ces derniers se sont bornés à quelques huées, ou démonstrations extérieures de mépris, sans oser se livrer aux actes de violence qui ont signalé les premières journées. Plût à Dieu que le souvenir de ces scènes de désordres pût s'effacer, et qu'il n'en restât d'autres impressions, que le désir de cimenter la paix intérieure, dont la

Religion est la première et la plus sûre gardienne.

— La ville de Cambrai doit jouir des avantages d'une exposition publique, pour les objets d'arts et d'industrie. Commencée le 15 août prochain, premier jour de la fête communale de la même ville, cette exposition durera jusqu'au 15 septembre. L'arrêté de monsieur le maire porte que les ouvrages de MM. les peintres, sculpteurs, architectes et autres artistes, régnicoles ou étrangers y seront admis, ainsi que les produits industriels quelconques, fabriqués ou confectionnés dans le département du Nord. Un jury sera nommé, et des récompenses seront décernées solennellement, le premier septembre, aux auteurs des ouvrages ou produits qui auront été distingués.

— La veuve du général de Précý, qui commandait, en 1793, les Lyonnais assiégés par l'armée de la Convention, a été présentée au Roi ces jours derniers. Les services de son époux lui mériteront toujours d'être accueillie avec distinction par la Famille royale, à laquelle le général de Précý avait dévoué son bras et son épée.

— Dans les morceaux qui composent la dernière livraison de l'ouvrage intitulé : *Choix d'oraisons funèbres*, on a remarqué l'éloge de Louis XVI et des autres victimes de la Famille Royale, par M. l'abbé Bonnevie, vicaire-général de ce diocèse. Ce discours fut prononcé à Lyon, devant un nombreux auditoire, le 13 juillet 1814, et fut livré, par son auteur, à l'impression, peu de jours après.

— Les journaux avaient parlé de l'accusation de meurtre volontaire, portée devant la Cour d'assises de Riom, contre le desservant d'une commune de cet arrondissement, nommé Jean Claux. Ce dernier était prévenu d'avoir homicide son frère, et les vaines rumeurs de la populace lui attribuaient des faits antérieurs. L'état de l'accusé, devant ses juges, annonçait le calme le plus parfait. A l'audience, quelques présomptions qui avaient pu motiver la mise en jugement, n'ont pu acquiescer aux yeux des jurés, le caractère de gra-

vitité et de certitude qu'il faut trouver, dans une cause criminelle, pour asseoir une condamnation. Jean Claux a été acquitté. La malignité s'empare avec une sorte de fureur des rares exemples de scandale que peuvent fournir, de loin en loin, quelques ecclésiastiques, sans réfléchir que tous les corps sans exception doivent subir la triste condition de l'humanité, qui est de posséder dans leur sein quelques membres impurs. L'existence d'un *Mingrat* ne prouve pas plus, contre le Clergé, que le nom de Robespierre ne prouve contre les habitans de la ville qui l'a vu naître.

— L'ancien jardin de Tivoli, que fréquentaient, avec assiduité, tous les élégans de la capitale, est démoli; il a fait place à d'immenses constructions, qui s'élèvent sur son vaste emplacement. Le succès, que ce jardin avait obtenu, a déterminé quelques entrepreneurs à créer un nouveau Tivoli, dont le Public semble déjà prendre le chemin avec une sorte de prédilection.

— Le procès Ouvrard est l'objet de débats très-vifs, dans le sein de la Chambre des pairs, constituée en Cour des pairs, ou de justice. Mais l'arrêt qui doit intervenir sera rendu sur les conclusions du ministère public seulement. Ce n'est qu'un arrêt qui statue sur la mise en accusation.

— La Cour de Limoges nous a récemment envoyé un avocat-général. Aujourd'hui cette Cour vient de perdre M. Grivel, un de ses présidens de Chambre. Son successeur sera-t-il choisi, par une sorte de compensation, parmi les conseillers de notre Cour? Au surplus, la nomination est peut-être déjà signée, si on apporte, dans ce remplacement, la même rapidité qu'on a mise à désigner un successeur à M. Monier.

— On nous écrit du département des Basses-Alpes, que M. Roux, curé de Moriès, a été assassiné, le 2 mai, sur les 7 heures du soir, dans son presbytère. On a trouvé, le lendemain, ce vieillard trappé de 14 coups de couteau. L'assassin, qui n'a pu être découvert, a enlevé quelques sommes, qui provenaient de plusieurs dons pour les pauvres, dont ce curé était dépositaire. La

paroisse est plongée dans la plus profonde affliction. Le Pasteur qu'elle a perdu répandait d'abondantes aumônes parmi les malheureux.

— Les assassins du changeur Joseph voulaient se prévaloir de ce que leur victime, qui appartient à la religion juive, n'avait pas, lorsqu'il a été entendu aux débats, prêté le serment, la main sur la bible en Hébreu, suivant l'usage des juifs. Ce moyen, proscrit plusieurs fois, n'a pas réussi, et la Cour a rejeté leur pourvoi contre l'arrêt qui les condamne à mort. Leur exécution doit suivre presque immédiatement.

— Un de nos poètes les plus distingués, M. de La Martine, secrétaire de légation à Florence, est dans ce moment à Dijon, où il met la dernière main à un poème qu'il doit incessamment publier. Ceux qui ont pris connaissance du manuscrit, lui présagent un brillant succès, qui ne pourra qu'accroître la réputation de l'auteur.

— On parle de la canonisation prochaine de Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavière de France, Reine de Sardaigne. Les informations sont poursuivies, en la Cour de Rome, à la demande formelle du Roi Charles-Félix.

— On a publié, ces jours derniers, à Chambéry, un nouvel écrit, occasionné par l'apparition du fameux mémoire de M. de Montlosier. Cet ouvrage est intitulé : *Consultation sur le mémoire, etc.* C'est une brochure de 40 pages seulement, où l'auteur passe rapidement en revue le petit nombre d'arguments que présente le factum du philosophe auvergnat; celui-ci veut une monarchie sans ministres, et une Religion sans prêtres. C'est faire en deux mots l'analyse de son lourd volume.

— M. de Beauvet, ancien directeur des fortifications, colonel du génie en retraite, est mort à Rac (Drôme). Il prodiguait une partie de ses revenus pour le soulagement des pauvres, qui perdent en lui un protecteur et un père. Sa mort a été, comme sa vie, un sujet d'édification et un modèle de vertus chrétiennes. Sa perte plonge la

contrée, et surtout les malheureux qui regretteront long-tems ses bienfaits, dans la plus profonde affliction.

— Un incendie rapide a dévoré 25 maisons dans une commune de l'arrondissement de Joigny : un grand nombre de malheureux sont sans pain et sans asile. On écrit d'Auxerre que les Autorités ont sollicité, en leur faveur, la commisération du Gouvernement et des personnes charitables de ce pays.

— M. Aubert, directeur du musée de Marseille, a fait don, à l'église de la Trinité de cette ville, d'un tableau, que les amateurs ne se lassent pas d'admirer : il représente la Vierge et les Anges en adoration devant la Ste.-Trinité.

— Nous avons parlé du Mémoire publié par un sieur Martial d'Arsac, qu'une monomanie prononcée aurait conduit à adresser l'hommage d'un amour insensé à une auguste Princesse. La Chambre du Conseil du Tribunal de première instance de Paris, a décidé que l'état de ce prévenu serait de nouveau examiné, à Charenton, par les médecins de cet Hospice, où il paraît qu'il a été déjà renfermé plusieurs fois.

— Le charlatanisme de la sensibilité n'est pas le moins ridicule; nous allons en citer un exemple auquel nos lecteurs étaient loin de s'attendre. Le fils de l'ancien bourreau de Londres a été condamné à la flagellation pour crime de vol. Le successeur de son père a présenté une pétition dans laquelle il a exposé, qu'il en coûterait beaucoup à son cœur de faire cette exécution sur la personne du fils de son devancier. Le juge a promis de ménager la délicatesse de ce bourreau. Où va se placer la sensibilité !

— Les gelées que nous avons éprouvées, dans les premiers jours de mai, ont été senties à Vienne (Autriche) : elles ont occasionné à peu près les mêmes pertes que dans nos pays.

— Les trois journaux littéraires les plus accrédités de la capitale, le *Corsaire*, le *Frondeur* et la *Pandore* ont tous trois maintenant des procès correctionnels, ainsi que nous l'avons annoncé. Leurs fréquentes allusions à la politique leur ont valu un réquisitoire du procureur du roi : leurs bons mots et leurs épigrammes sont déférées au sévère examen de Thémis. C'est attacher peut-être beaucoup d'importance à des malices journalières toujours oubliées le lendemain.

— Le héros de la farce, l'inimitable Potier, a visité les bords de la Tamise. Il a fait rire de vieux Anglais, que le *spleen* poursuivait partout. Sa gaieté et son jeu les ont déridés. Ils se sont écriés, avec nos aimables de la capitale :

Sans Potier, peut-on rire un jour ?

### VARIÉTÉS.

Le journal de médecine, qui paraît à Paris, sous le nom d'*Hygie*, continue de jouir d'un succès toujours croissant. Il est publié par une société de gens de lettres. Il peut être offert aux personnes du monde, comme aux savans, puisqu'il renferme tout ce qui peut plaire aux diverses classes de la société : médecine, sciences accessoires, agriculture, économie domestique, littérature, théâtres, tout y est traité, et mis à la portée des gens les moins instruits, sans cesser, pour cela, d'être digne des savans.

— Un poète *stéphanois* a, dans un banquet offert par le Conseil municipal de St-Etienne à M. de Chaulieu, préfet de la Loire, chanté des couplets de sa composition, où l'on remarque les vers suivans :

Notre cité, Chaulieu, grâces à toi,

*Va de l'oubli secouer la poussière.*

*Du Trône à nous, noble intermédiaire,*

En te fêtant, nous fêtons notre Roi.

Si les auteurs qui chantent la circonstance et meurent avec elle, comme a dit le Poète, ne commandaient pas l'indulgence, nous nous permettrions de

faire observer à M. le poète de St-Etienne que cette ville, qui renferme une de nos premières manufactures d'armes, et dont l'importance s'accroît tous les jours, n'a pas besoin de *secouer la poussière de l'oubli*, et que ces mots *intermédiaire du Trône à nous* ont pu convenir pour la coupe du vers, mais qu'ils sont loin d'être français; nous lui dirions enfin :

Qu'il faut, même en chansons, du bon sens et de l'art.

## ANNONCES.

### AVIS.

PHARMACIE A VENDRE, A MACON.

38. On donnera toutes facilités à l'acquéreur qui aura la faculté de constituer une rente viagère et à fonds perdus.

S'adresser à M. DEFRANC, père, Pharmacien à Mâcon, rue Municipale.

39. M. Joseph Jackson a l'honneur de prévenir le Public qu'il est de retour dans cette ville, et qu'il va reprendre immédiatement ses cours de langue anglaise, que des affaires particulières, qui l'appelaient à Londres, l'avaient forcé d'interrompre.

Son domicile est rue du Bât-d'Argent, n° 27, au 1<sup>er</sup>.

## BOURSE DE PARIS.

### COURS AUTHENTIQUE, 25 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 95 c. 90 c. 80 c. 75 c. 80 c. 96 f. 70 c.

Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, Trois pour cent, 65 f. 20 c. 65 f. 25 c. 30 c. 15 c. 20 c.

Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre 1110 f. Action de la banque, 2025 f.

Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, Rente de Naples, 73 fr. 25 c. 50 c.

Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46 1/2.

emprunt d'Haïti, 720.

## THÉÂTRE.

L'Homme de la forêt Noire. — Soliman II, ou les 3 Sultanes. — Les Manteaux, ou la Conspiration. — Un divertissement asiatique de la composition de M. Revilly.

## LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 25 mai 1826.

01—55—62—77—89.